

plaindrais les libéraux: ils feraient piètre figure, pire qu'en 1958.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je serai extrêmement bref. Nul doute que cela fera plaisir au secrétaire parlementaire.

Je voudrais cependant dire pour commencer combien nous sommes ravis de retrouver parmi nous à la Chambre le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et de constater qu'il est en excellente forme, ainsi qu'il l'a démontré ce matin lors de son intervention.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Je tenais à parler à l'occasion du débat de troisième lecture, car je voulais le faire lors du débat de deuxième lecture, mais je crois que j'étais malade à l'époque et incapable de venir à la Chambre. Je veux donc saisir l'occasion à la troisième lecture d'apporter mon appui sincère au bill C-42 ainsi qu'aux modifications présentées par le comité. D'après moi, il représente un geste attendu depuis fort longtemps, une marque de justice à l'égard des groupes minoritaires.

Ainsi que certains d'entre vous le savent, j'ai déjà été associé aux cours de justice. Il n'y a rien de plus pathétique qu'une personne qui se trouve dans la situation peu habituelle d'être accusée et jugée pour un acte criminel. Cette personne est naturellement présumée innocente. Il n'empêche qu'elle se trouve dans un milieu qui ne lui est pas familier. A cela s'ajoute la difficulté que le procès risque de se dérouler entièrement dans une langue qu'elle ne comprend pas. La priver du droit d'utiliser l'une des langues officielles lors de ce procès constitue, à mon avis, une atteinte grave non seulement aux droits des minorités, mais aussi une grave atteinte aux droits individuels de cette personne.

Je crois que cette loi rend justice sur ces deux plans. Cela fait plus de 110 ans que notre Confédération existe et il était grand temps que nous reconnaissions clairement le droit d'une personne, quelle que soit le groupe linguistique auquel elle appartient, dans l'éventualité où elle serait jugée ou accusée devant les tribunaux d'un acte criminel, de pouvoir exiger qu'au moins une partie du procès se déroule dans une langue qu'elle comprend. Je me réjouis donc de la présentation de ce bill.

Je comprends bien pourquoi il ne faut pas que le bill entre en vigueur sans que les provinces qui l'appliqueront n'aient approuvé sa promulgation. Je ne sais pas, si normalement, je serais d'accord là-dessus. Mais dans ce cas particulier, c'est vraiment nécessaire. Comme l'a si bien fait remarquer le député de Calgary-Nord, l'administration de la justice est un droit provincial même si le droit criminel relève du fédéral. Toutefois, j'espère que les diverses provinces se mettront rapidement d'accord sur la date de la promulgation afin que, dans tout le pays, les Canadiens aient le droit de subir un procès au criminel dans leur langue, du moins en partie.

La plupart des députés le savent maintenant, j'ai annoncé mon intention de ne pas me représenter. Je n'aurai donc pas l'occasion de reprendre souvent la parole à la Chambre. Comme tous les députés, je pense, je crois de tout cœur au

Le code criminel

Canada et à notre fédération. Je tiens à ajouter que ces sentiments me sont inspirés en partie par mes 16 années d'expérience à la Chambre, ce qui n'est pas tellement, comparé à certains députés, mais cela représente quand même une bonne partie de ma vie. Au cours de ces années, j'ai entretenu des relations chaleureuses et amicales avec des personnes d'une autre langue maternelle que la mienne.

J'ai voyagé dans tout le pays avec mes collègues. J'ai également eu l'occasion de faire récemment un voyage en Amérique du Sud avec le député de Montmorency (M. Duclos) et de parcourir le Canada avec le député de Sherbrooke (M. Pelletier). J'ai eu l'occasion de travailler en collaboration très étroite avec divers membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, y compris son président actuel, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). D'autres députés peuvent donner des exemples du même genre, j'en suis sûr. Grâce à cette collaboration entre les partis et dans l'intérêt du Canada, nous pouvons maintenir, améliorer et accroître la prospérité et la force de notre pays.

Des voix: Bravo!

● (1252)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je voudrais très brièvement prendre part à ce débat sur le bill C-42. Étant donné que le vendredi semble être une journée où il y a toujours des possibilités en vue de mieux se comprendre à la Chambre, il semble qu'aujourd'hui on répète encore cette expérience de bonne compréhension. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qui a prononcé un excellent discours, qui a évoqué des souvenirs qui font chaud au cœur et qui sont de nature à nous rapprocher les uns des autres, qui sont de nature à créer une meilleure atmosphère, une meilleure entente entre Canadiens des diverses provinces à travers le Canada.

Monsieur le président, au cours du débat en 2^e lecture j'avais fait part de ma satisfaction de voir qu'enfin un projet de loi était présenté pour garantir aux Canadiens vivant dans d'autres provinces un procès dans leur langue. Je crois bien que cette mesure sera peut-être difficile d'application dans les premiers temps, mais avec des consultations et de la bonne volonté il sera certainement possible d'en venir à une réalité de vie et le bill pourra s'appliquer. Évidemment, des consultations, il faudra qu'il y en ait, c'est sûr, mais avec les possibilités de communication que nous avons aujourd'hui, je crois que nous avons beaucoup plus de possibilités qu'il y a 40 ou 50 ans de pouvoir atteindre plus rapidement un objectif donné.

Pour toutes ces considérations, monsieur le président, on peut être assuré d'une chose, j'avais dit au début de mes remarques que j'appuyais le bill C-42 et je continue de le faire. Je suis convaincu que si mes collègues avaient à s'exprimer aujourd'hui ils le feraient de la même façon. Pour toutes ces considérations, évidemment s'il y a un vote cela veut dire que je vais voter en faveur du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)